

En accueillant un(e) apprenti(e), vous lui transmettez votre savoir-faire, votre expérience. Vous allez lui confier des missions concrètes, en adéquation avec le contenu de sa formation. Définir la mission de l'apprenti(e) est une étape fondamentale pour le bon déroulement de la formation et intervient avant la signature du contrat, avec l'approbation du responsable pédagogique.

Ce guide a été conçu
pour vous aider dans cette démarche

Quelques rappels sur les formations ...

DUT 2 ^e année	↳ Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII)
	21 semaines à l'IUT / 31 semaines en entreprise (alternance : 2 semaines IUT et 2 semaines entreprise puis 14 semaines entreprise)
Licences Pro.	↳ Électronique Analogique et Microélectronique (EAM)
	17 semaines à l'IUT / 35 semaines en entreprise (alternance : 3 jours IUT et 2 jours entreprise + deux périodes de 4 et 9 semaines entreprise)
	↳ Systèmes Atomisés et Réseaux Industriels (SARI)
	17 semaines à l'IUT / 35 semaines en entreprise (alternance : 6 semaines IUT et 4 semaines entreprise puis 28 semaines consécutives en entreprise de février à août)
lieu	IUT de Tours - Parc Grandmont
durée	12 mois

Pas d'apprentissage sans contrat...

formulaire	contrat de travail écrit «cerfa FA13» secteur privé ou «cerfa FA19» secteur public
mentions obligatoires	- signature employeur et apprenti(e) - cachet du CFAIURC
type	CDD avec période d'essai 2 mois
début	- au plus tôt 3 mois avant - au plus tard 3 mois après } le début de la formation
statut	salarié
horaires	35 h/sem
congés	5 semaines sur période entreprise
rémunération mensuelle	% du SMIC sauf dispositions plus favorables prévues par la convention collective Taux : 49% entre 18 et 20 ans } (secteur public : majoration de + 20 points) Taux : 61% pour 21 ans et + }

Les missions que vous pouvez proposer à votre apprenti(e) en fonction de sa formation

Exemples de missions / domaine (++ missions particulièrement adaptées / + missions adaptées)	DUT GEII	LP EAM	LP SARI
Électricité - Électrotechnique			
Étudier un cahier des charges	++		
Choisir et dimensionner des appareils de protection et de commande	++		
Réaliser un schéma électrique (D.A.O.)	++		
Réaliser, tester et/ou dépanner une installation ou une armoire électrique	++		
Choisir, dimensionner, router des canalisations électriques	++		
Mesurer des grandeurs électriques et faire un bilan énergétique	++		
Choisir un moteur électrique et un convertisseur statique associé	+		
Électronique - Électronique de puissance			
Étudier, concevoir des fonctions électroniques à partir d'un cahier des charges	+	++	
Choisir et dimensionner des composants	++	++	
Saisir et router un schéma	++	+	
Réaliser, tester et/ou dépanner des cartes électroniques	++	++	
Industrialiser des cartes électroniques		++	
Concevoir et industrialiser un banc de tests de composants		++	
Développer un banc automatisé (instrumentation programmable : LabView)		++	
Concevoir des circuits intégrés (salle blanche)		++	
Programmation informatique			
Écrire et/ou modifier un programme en langage structuré	++	+	+
Mettre en œuvre une interface graphique simple avec un outil de programmation visuelle	++	+	++
Analyser, comprendre et modifier un programme écrit en langage objet (exemple : C++)	++	+	++
Créer et travailler sur une base de données, réaliser une application PHP			++
Réseaux			
Réaliser une communication (liaison série ou Ethernet)	+		++
Étudier et mettre en œuvre des équipements d'interconnexion de réseaux	+		++
Diagnostiquer un dysfonctionnement sur un réseau			+
Choisir un réseau de communication entre 2 équipements			++
Administrer un réseau			+
Automatisation			
Faire un choix technologique et mettre en œuvre un détecteur, un capteur, un préactionneur, ...	++		
Programmer un automate (conception neuve ou rétrofit)	++		+
Mettre en œuvre et configurer une communication inter-automates et/ou avec des entrées-sorties déportées	+		++
Configurer une interface homme-machine simple	++		+
Élaborer une supervision	+		++
Mettre en œuvre un régulateur industriel	++		

Procédure pour le contrat

Entreprises du secteur privé

Procuration du contrat auprès de la chambre consulaire dont dépend l'entreprise. Le contrat dûment rempli, signé par les 2 parties, est visé par le CFA qui le transmet à la chambre consulaire pour enregistrement.

Administrations du secteur public

Procuration du contrat auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi. Le contrat dûment rempli, signé par les 2 parties, est visé par le CFA qui le transmet à la DIRECCTE pour enregistrement.

Avantages financiers

Aides	Montants	Conditions d'application
Indemnité Compensatrice Forfaitaire (secteur privé)	1 000 €	Versement et modalités de calcul incombent aux régions. Majorations possibles sous certaines conditions.
Crédit d'impôt (secteur privé)	1 600 €	Barème applicable à toutes entreprises quels que soient son département et sa taille. (sous certaines conditions)

Exonérations des Cotisations Sociales (secteurs privé et public)

- Entreprises : effectif jusqu'à 11 salariés
exonération totale des cotisations patronales et salariales (sauf les cotisations d'accident du travail)
- Entreprises : effectif de 11 salariés et +
exonération totale des cotisations salariales
exonération partielle des cotisations patronales
--Pour tout calcul précis, veuillez contacter l'URSSAF--

Formalités



- .Établissement du contrat de travail
- . Désignation du maître d'apprentissage (ou équipe tutorale)
- . Déclaration unique d'embauche (URSSAF)
- . Programmation de la visite médicale d'embauche
- . Déclaration de l'apprenti(e) auprès de la Caisse de Retraite

Quelques conseils

Ce document n'a pas pour vocation de présenter nos diplômés, si vous souhaitez avoir des informations sur le contenu pédagogique, connectez vous sur <http://iut.univ-tours.fr/> ou demandez nous la fiche «diplôme».

Pour les licences professionnelles les candidats sont issus de cursus différents. Lors de votre recrutement, choisissez le candidat ayant le profil le plus adapté à vos missions.

Pour nous joindre

Adresse de la formation

IUT de Tours | Département GEII
avenue Monge | Parc de Grandmont
37200 TOURS

Secrétariat

Lucie BOISSE | lucie.boisse@univ-tours.fr

☎ 02.47.36.73.27

📠 02.47.36.71.06

geii@univ-tours.fr
www.cfaiurc.fr

Chef de département

Fabien NEBEL

Responsables pédagogiques

DUT GEII : Pierre POISSON | pierre.poisson@univ-tours.fr

LP EAM : Claude PEJOT | claudpejot@univ-tours.fr

LP SARI : Armel BRUNO | armel.bruno@univ-tours.fr

☎ 02.47.36.71.05

CFAIURC SOUTENU PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉGION CENTRE ET LE FSE



UNE FORMATION UNIVERSITAIRE
UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
UN PASSEPORT POUR L'EMPLOI

cfaiurc - janvier 2011 - C. Reullier

DÉPARTEMENT GÉNIE ÉLECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

DUT 2^e année

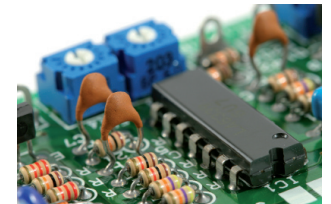
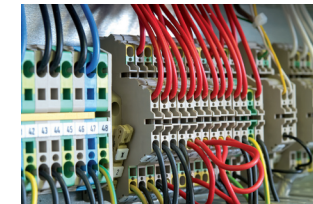
Génie Électrique et Informatique Industrielle

Licences Professionnelles

Électronique Analogique et Microélectronique

Systemes Automatisés et Réseaux Industriels

PAR APPRENTISSAGE



Objectif

MISSIONS

